



## **PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2024**

Le 12 février 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre communautaire Noé-Tourigny pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

**SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

Madame Alexandra Han  
Monsieur Charles Collin

Madame Joanie Mailloux  
Monsieur Patrick Giroux

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Madame Fabiola Aubry, Directrice générale et greffière-trésorière

La séance débute à 19 h 00

**2024-02-030**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Alexandra Han

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 février 2024 tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

### **AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 515-24 FIXANT LES DIVERS TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EULALIE**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Patrick Giroux qu'à cette même séance, il sera proposé d'adopter le projet de règlement décrétant le taux de taxation pour l'année 2024.

**2024-02-031**

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 515-24 FIXANT LES DIVERS TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EULALIE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 12 février 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins quatre jours ouvrables avant la présente séance et que chacun d'entre eux déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Giroux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** le projet de règlement no 515-24 fixant les divers taux de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice 2024 de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

(ADOPTÉ)



**2024-02-032**

**MANDAT DES SIGNATAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE NOÉ-TOURIGNY EMPRUNT TEMPORAIRE CENTRE FINANCIER DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Eulalie a adopté le règlement no 510-23 décrétant des dépenses de 2 071 740 \$ et un règlement d'emprunt de 2 071 740 \$ accepté auprès du MAMH pour les travaux de rénovation du Centre communautaire Noé-Tourigny ;

**CONSIDÉRANT** qu'une contribution financière en vertu du programme TECQ est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 038 796 \$ ;

**CONSIDÉRANT** qu'une contribution financière en vertu du programme PRABAM pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 75 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** qu'une contribution financière en vertu du programme FDST/FRR pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 60 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mandater les personnes signataires au dossier ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Joanie Mailloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** madame Fabiola Aubry, directrice générale, à effectuer la demande d'emprunt auprès du Centre financier Desjardins des Bois-Francs pour fins de financement temporaire.

**D'AUTORISER** monsieur Gilles Jr Bédard, maire, et madame Fabiola Aubry, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Eulalie tous les documents reliés à cette demande.

(ADOPTÉ)

**2024-02-033**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Giroux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la levée de la séance à 20 h 01

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Gilles Jr Bédard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Fabiola Aubry  
Directrice générale et greffière-trésorière